

Mesdames, messieurs, madame la secrétaire générale,

Nous, représentants titulaires UNSA SJ - USM, CFDT Interco et CGT – SM au sein de la formation spécialisée du CSA de la cour d'appel de Caen, souhaitons interpeller les chefs de cour sur les informations extrêmement inquiétantes qui nous sont parvenues au sujet d'un projet de transfert du pôle CHORUS du SAR de Caen vers le SAR de Rouen dans le cadre du BOP Normandie qui aurait été présenté dans le cadre du comité stratégique du 11 juin dernier.

Outre les craintes légitimes concernant les personnels qui ont au quotidien, démontré leur attachement au service public, en répondant aux besoins du ressort de la cour d'appel, en s'adaptant aux évolutions des missions et en maintenant une qualité de service malgré des contraintes croissantes, nous dénonçons l'absence d'information et encore moins de consultation avant le 11 juin de ces agents dont l'investissement mérite reconnaissance et respect alors que ce projet soulève des inquiétudes sur les aspects opérationnels et stratégiques pour les deux SAR concernés.

Ce manque de transparence rappelle l'annonce surprise de la création du BOP Normand à l'été 2024 et interroge non seulement sur la brutalité des méthodes mais aussi sur l'existence d'études d'impact de ces réformes structurelles qui engagent le fonctionnement de nos administrations.

Nous affirmons donc par ce communiqué intersyndical une opposition ferme à toute tentative de phagocytage des services du SAR de Caen par celui de Rouen et demandons, dans le cadre du CSA FS de ce jour que des réponses concrètes soient apportées aux questions on ne peut plus légitimes des agents et rappelons que tout projet organisationnel d'envergure doit impérativement être présenté au CSA FS dans les meilleurs délais.

